

PS-SFIO-32 Mulhouse 1935. XXXIle Congrès national, tenu à Mulhouse les 9, 10, 11 et 12 juin 1935. Compte rendu sténographique. 1935.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

MARCEAU PIVERT. — Un mot ! Au moment de l'incident avec Lebas, j'avais demandé la parole pour préciser le rôle de la Fédération de la Seine. Je ne veux pas retarder l'audition de notre camarade Paul Faure. Je pense que vous êtes déjà au courant, mais je dois dire tout de suite que je suis surpris que ma demande de parole n'ait pas été retenue, car il s'agissait, en somme, de la part de Lebas, d'une mise en accusation du service d'auto-défense de la région parisienne, et j'ai promis moi-même, à ce moment, de donner des précisions au Congrès. Je me tiens à sa disposition.

LE PRÉSIDENT. — Je veux dire à Marceau Pivert que, personnellement, je n'en suis pas responsable, puisque je n'étais pas président du Congrès ce matin. C'est le fait d'une erreur, et c'est tellement vrai que Zyromski lui-même était inscrit, et qu'il a renoncé spontanément à la parole. Mais je ne vois aucun inconvénient, avec l'agrément du Congrès, à donner la parole à Marceau Pivert. (*Applaudissements.*)

MARCEAU PIVERT. — Camarades, c'est spécialement et le plus brièvement possible, sur l'incident qui a été soulevé avec une ironie qui nous a blessés, et concernant le manque de vigilance de notre organisation par rapport à la protection du local de la rue Feydeau. Je veux apporter, comme je l'ai promis, quelques précisions : si nous avons été amenés à ne pas prendre toutes les dispositions de sécurité, c'est parce que nous sommes obligés de tout créer avec rien, d'assurer financièrement des efforts qui pèsent sur notre Fédération...

Une voix. — Et les autres Fédérations ?

MARCEAU PIVERT. — Camarades, c'est tout à fait exact, je suis tellement d'accord, que je vais vous dire qu'ayant à choisir, pour ménager nos efforts, entre la sécurité du *Populaire*, de la Maison du Parti et celle de notre siège fédéral, nous avons assuré la sécurité du *Populaire* et de la Maison du Parti, toutes les fois que, d'accord avec les responsables, on a considéré que c'était nécessaire. Mais nous avons volontairement abandonné la protection de

notre local pour pouvoir mieux assurer celles, a nos yeux plus importantes, de l'imprimerie et de la Maison du Parti. (*Applaudissements.*)

Seulement, vous comprendrez qu'il est un peu singulier maintenant qu'après des mois et des mois de carence, on nous fasse un tel grief ! Nous avons insisté, fait des propositions non seulement orales, mais écrites, que nous pourrions lire ici. Nous avons dit et répété ce que nous attendions du Parti ! et s'il y a eu négligence politique, ce n'est pas la nôtre, camarades. Voici la situation : lorsque, à la Fédération, nous avons été placés devant le raid de la rue Feydeau, j'ai pris en effet la décision, premièrement de ne pas assurer, néanmoins, la défense de notre siège; deuxièmement, de ne pas déclencher les répliques qui étaient préparées, parce que c'était m'engager, c'était engager ms camarades dans une action pour laquelle le Parti ne s'est pas encore prononcé; nous risquions d'avoir des camarades victimes, sans la certitude de la solidarité du Parti. Je me refuse, et je ne continuerai pas dans ces conditions, à engager des camarades à lutter directement contre des fascistes, si je n'ai pas l'assurance de cette solidarité. Je crois avoir noté quelque chose à ce sujet dans ce que Lebas a dit ce matin... Il a eu l'air de dire aux fédérations : « Débrouillez-vous ! » Cela veut dire sans doute que s'il y a des victimes, les camarades peuvent être sûrs que le Parti sera avec eux, qu'il ne sera pas tenté de désavouer ce qu'on appellerait de l'aventurisme. (*Applaudissements.*) S'il en est ainsi c'est déjà quelque chose; tout de suite, ici j'en prends acte, si c'est la position du Congrès, la Fédération de la Seine et la Fédération de Seine-et-Oise feront alors leur politique d'autodéfense avec le sentiment reconfortant que la solidarité du Parti ne leur manquera pas. (*Bruit, conversations.*)

Camarades, je vous réponds. (*Bruit, discussions particulières.*)

Camarades, je vous demande de tenir compte de ce qu'il faut...

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Marceau Pivert, et à lui seul !

MARCEAU PIVERT. — Je vous demande, camarades ; je supplie le Congrès, de tenir compte des efforts de maîtrise de nos nerfs, que nous sommes obligés de faire, dans la Fédération de la Seine, pour empêcher ce qui pourrait être peut-être une catastrophe, car nous sommes au pied du mur, à Paris, nous sentons la menace peser chaque jour sur nous, nous connaissons la liste des victimes désignées, nous savons qu'il y aura un certain nombre de camarades abattus le jour où le fascisme aura décidé son coup. Et cependant, nous attendons, pour prendre des dispositions de stratégie antifasciste, que le Parti veuille bien considérer la bataille dans son ensemble, en tenant compte du point le plus menacé, c'est-à-dire Paris, le Paris fasciste, qui a actuellement Chiappe et Weygand à la tête de ses troupes de coup d'Etat ! (*Applaudissements.*)

Voilà pourquoi nous n'acceptons pas, ni l'ironie entre camarades, ni surtout une accusation quelconque de manque de vigilance. Il y a des positions politiques qui sont prises, il faut avoir le courage de les faire sanctionner par le Congrès ; quand nous demandons à protéger des locaux, il est bien évident que nous demandons à les protéger autrement qu'avec un porte-plume ! Il faut les protéger avec quelque chose d'efficace. (*Applaudissements.*)

Or, camarades, actuellement, la position de nos camarades du Bureau du Parti, est claire : ils nous ont dit, ils nous ont répété, et nous tenons compte de cette situation « Nous vous demandons de ne pas vous servir des mêmes armes que les fascistes... ».

Cela a été dit, camarades ! Alors, la question est posée. Vous l'avez voulu, Lebas ! Alors, vous expliquerez pourquoi, si les renseignements qui me sont parvenus sont exacts, ce que nous demandons depuis des mois vient enfin d'être commencé à la Maison du Parti, il y a trois jours ; si l'on s'occupe de protéger les locaux du *Populaire* c'est donc que nous avons raison. Oui ou non, est-ce que nous avons raison ? (*Applaudissements.*) Si nous avons raison, et si vous êtes prêts à agir dans le sens que nous attendons, alors j'apporte ici la solidarité complète de la Fédération de la Seine, nous ne demandons pas du tout à diriger quoi que ce soit, vous choisirez des responsables en qui

vous aurez confiance, nous mettrons nos troupes à votre disposition, mais une chose est sûre : Nous ne permettrons pas que le Parti demeure dans l'impréparation actuelle. Agissez et ne nous obligez pas à agir tout seuls !
(*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Paul Faure. (*Applaudissements.*)

PAUL FAURE. — Camarades, j'ai à remercier l'avant-dernier orateur, notre camarade Paul Campargue, de la déclaration qu'il a faite tout à l'heure. à cette tribune, à savoir qu'il invitait le Congrès à voter unanimement le Rapport moral pour ne pas blesser ou diminuer dans leurs personnes et dans leur activité les secrétaires du Parti.

Je le remercie, mais je supplie le Congrès de ne tenir aucun compte de cette suggestion, quelles qu'aient été les intentions amicales qui l'ont dictée. Il faut que le Congrès soit libre. Il ne s'agit pas du tout de nos personnes. (*Très bien !*) Ni la personnalité de Séverac, ni la mienne, ni la personnalité collective de la majorité des membres de la C. A. P., ne sont en cause dans ce débat. Il faut que le Congrès délibère en toute indépendance et qu'il ne se préoccupe en rien de blesser en quelque manière que ce soit les petites susceptibilités personnelles de l'un quelconque d'entre nous.

Non, non ! ce n'est pas du tout de cela qu'il est question, il s'agit de voter pour ou contre le Rapport moral, en vous mettant au-dessus de nos personnes, en interrogeant purement et simplement vos consciences de socialistes et de membres du Parti ; persuadés que vous êtes d'avance, que quel que soit votre verdict, les camarades en cause s'inclineront devant lui et demeureront demain à la disposition totale du Parti et des organismes du Parti. (*Applaudissements.*)

Justement, l'un des orateurs de ce matin, de la séance du matin, notre ami Bracke, a invité lui aussi le Congrès — et j'ai applaudi — à laisser en dehors du débat, toute espèce de point de vue personnel. Ce n'est pas, en effet, dans le Rapport moral, une personnalité qui apparaît, c'est un homme chargé par vous de fonctions déterminées